

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°64-2022-300

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction Départemantale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /	
64-2022-12-06-00006 - Arrêté portant organisation de l'élection des	
représentants au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques	
(2 pages)	Page 3
Direction Départementale de la Protection des Populations des	
Pyrénées-Atlantiques /	
64-2022-12-06-00007 - Arrêté portant organisation de l'élection des	
représentants au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques (2	
pages)	Page 6
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des	
Pyrénées-Atlantiques /	
64-2022-12-06-00008 - Arrêté portant organisation de l'élection des	
représentants au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques	
(2 pages)	Page 9

Direction Départemantale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

64-2022-12-06-00006

Arrêté portant organisation de l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques



Direction départementale de l'emploi et du travail et des solidarités

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n° du 0 6 DEC. 2022

Portant organisation l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques

Le directeur départemental par intérim de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté n°64-2022-11-16-01 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDETS 64

Arrête:

Article 1er : Il est institué un bureau de vote centralisateur pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques situé :

Cité administrative CS 67566 64080 PAU CEDEX

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom	
Président	Renaud	MORIN	
Vice-Président	Corinne	COULON	
Secrétaire	Valérie	GURY	
Secrétaire adjointe	Nicolas	BRISSE	

Sont admis à voter au bureau de vote centralisateur les agents de la DDETS des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative à Pau.

Article 2: Il est institué une section de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETS des Pyrénées-Atlantiques situé :

DDETS Esplanade de l'Europe 64600 ANGLET

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

La section de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom	
Président	Celine	BURRET	
Vice-Président	Nicolas	ROBIN	
Secrétaire	Cécile	PEBOSCQ	

Sont admis à voter à la section de vote les agents de la DDETS des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative à Anglet.

Article 3:

Il est ajouté à ces listes de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
UNSA FONCTION PU-	Alain	OLMOS
BLIQUE SSAS 3	O d U	
UNSA FONCTION PU- BLIQUE (suppléante)	Angélique	ITHURBURU
CFTC	Eric	CESPEDES
FSU	Marie-France	BOISVERT
FSU (suppléante)	Corinne	PARIS
UFSE-CGT	Marianne	PLANQUES
FO	Vadim .	HOSEJKA
FO (suppléant)	Dominique	SANCHEZ
CFDT	Nathalie	SARTOR
CFDT (suppléante)	Karine	COMET

Article 4: En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Article 5: L'arrêté n°64-2022-11-16-01 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDETS 64 est abrogé.

Le directeur départemental par intérim de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Atlantiques

Renaud MORIN

Direction Départementale de la Protection des Populations des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-12-06-00007

Arrêté portant organisation de l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques



Direction départementale de la protection des populations

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté nº

du 06 DEC. 2022

Portant organisation l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques

Le directeur départemental de la protection des populations,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté n°DDPP64-2022-00936 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDPP 64

Arrête:

Article 1er : Il est institué un bureau de vote centralisateur pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques situé :

Cité administrative Bâtiment D 64080 PAU CEDEX

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Alain	MESPLEDE
Vice-Président	Sandrine	BRISSE
Secrétaire	Claudine	SAINT-HILAIRE
Secrétaire adjointe	Pascale	ASTABIE

Sont admis à voter au bureau de vote centralisateur les agents de la DDPP des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative :

- à Pau ;
- à l'abattoir d'Ossau
- à l'abattoir d'Oloron
- à l'abattoir de Mauléon.

Article 2: Il est institué une section de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques situé :

DDETS Esplanade de l'Europe 64600 ANGLET

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

La section de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom	
Présidente	Nathalie	LAPHITZ	
Vice-Président	Nicolas	ROBIN	
Secrétaire	Cécile	PEBOSCQ	

Sont admis à voter à la section de vote les agents de la DDPP des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative :

- à Bayonne allées marines
- à l'abattoir d'Anglet
- à l'abattoir de Lahontan
- à l'abattoir de Came
- à l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port

Article 3:

Il est ajouté à ces listes de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
FO-CGT-SOLIDAIRES FONC- TION PUBLIQUE	Ainhoa	BRICOGNE
FO-CGT-SOLIDAIRES FONC-	Cultura	PENOIT
TION PUBLIQUE (suppléant)	Sylvie	BENOIT

Article 4: En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Article 5: L'arrêté n° DDPP64-2022-00936 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDPP64 est abrogé.

Le directeur départemental de la protection des populations,

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-12-06-00008

Arrêté portant organisation de l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques



Direction départementale des territoires et de la mer

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté nº

du 06 DEC. 2022

Portant organisation de l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques

Le directeur départemental de la protection des populations,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté n° 22DP18 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDTM 64

Arrête:

Article 1^{er} : Il est institué un bureau de vote centralisateur pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques situé :

Cité administrative Bâtiment B 64032 PAU CEDEX

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom	
Président	Gilles	PAQUIER	
Vice-Président	Christine	LAMUGUE	
Secrétaire	lulie	PEDAILLE	
Secrétaire adjointe	Martine	BROUSSE	

Sont admis à voter au bureau de vote centralisateur les agents de la DDTM des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative :

- à Pau :
- à Oloron.

Article 2: Il est institué une section de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques situé:

DDETS Esplanade de l'Europe 64600 ANGLET

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

La section de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom	
Présidente	Pauline	POTIER	
Vice-Président	Nicolas	ROBIN	
Secrétaire	Cécile	PEBOSCQ	

Sont admis à voter à la section de vote les agents de la DDTM des Pyrénées-atlantiques en résidence administrative :

à Bayonne (Toki Lana)

à Anglet (19 avenue de l'Adour, base navale, capitainerie)

Article 3:

Il est ajouté à ces listes de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom	
FO	Laurent	LAGARDE	
FO (suppléant)	Arnaud	BIDART	

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Article 5 : L'arrêté n° 22DP18 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDTM 64 est abrogé.

Le directeur départemental des territoires et de la mer,

Fabien MENU